

Coalition Humanitaire
États financiers
au 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats et actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 10

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Coalition Humanitaire

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coalition Humanitaire (ci-après « la Coalition »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coalition au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coalition conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coalition à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coalition ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coalition.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coalition;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coalition à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coalition à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 26 mai 2026

Coalition Humanitaire

Résultats et actif net et évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Affaires mondiales Canada	5 236 566	12 186 085
Appels	1 611 121	1 270 040
Fonds d'urgence	2 081 275	1 470 662
Apports des membres	401 186	410 000
	9 330 148	15 336 787
	-----	-----
Charges		
Salaires et charges sociales	1 017 107	845 191
Opérations	297 091	334 007
Financement de programmes	7 132 101	13 194 744
Communication et campagnes de financement	166 878	212 527
	8 613 177	14 586 469
	-----	-----
Excédent des produits par rapport aux charges	716 971	750 318
Actif net au début de l'exercice	1 902 102	1 151 784
	-----	-----
Actif net à la fin de l'exercice	2 619 073	1 902 102
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition Humanitaire

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	716 971	750 318
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir et autres créances	(11 401)	149 818
Frais payés d'avance	(7 533)	(116)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	121 647	(3 429 882)
Apports reportés	(846 521)	(1 974 006)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(26 837)	(4 503 868)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		1 012 247
Diminution nette de l'encaisse	(26 837)	(3 491 621)
Encaisse au début	3 142 735	6 634 356
Encaisse à la fin	<u>3 115 898</u>	<u>3 142 735</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition Humanitaire

Situation financière

au 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 115 898	3 142 735
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	86 901	75 500
Frais payés d'avance	10 777	3 244
	<u>3 213 576</u>	<u>3 221 479</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	247 160	125 513
Apports reportés (note 4)	347 343	1 193 864
	<u>594 503</u>	<u>1 319 377</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>2 619 073</u>	<u>1 902 102</u>
	<u>3 213 576</u>	<u>3 221 479</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Coalition Humanitaire

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Coalition humanitaire (la « Coalition ») a été constituée en société sans capital-actions le 2 octobre 2009 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 21 novembre 2013, les statuts de la Coalition ne sont plus dressés en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, mais conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Coalition est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Reconnue comme une fondation publique, la Coalition a pour but de recevoir ou de maintenir un ou plusieurs fonds et d'investir, en tout ou en partie et de temps à autre, le capital et le revenu s'y rapportant dans des oeuvres de bienfaisance qui sont elles aussi des associations caritatives agréées aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Coalition est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) prêtes à s'unir en cas de crises humanitaires. Ce sont cinq des principaux organismes d'aide canadiens qui ont fondé la Coalition.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Coalition sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Coalition doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Coalition pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Apports

La Coalition applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Coalition sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Coalition Humanitaire

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Coalition sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). La Coalition n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Coalition détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Coalition détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Charges

Dans l'état des résultats, la Coalition classe ses charges par fonction à l'exception des salaires et charges sociales qui ne sont pas réparties par fonction.

Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et dans la fonction avec laquelle elles ont un lien direct. La Coalition ne ventile pas les charges par fonction après leur comptabilisation initiale.

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Apports à recevoir	67 142	36 199
Taxes indirectes à recevoir	19 759	39 301
	86 901	75 500

4 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés se composent des fonds tirés des campagnes de financement qui ont été affectés à des projets humanitaires soutenus par les organismes membres de la Coalition, et qui seront entrepris ou poursuivis au cours du prochain exercice. Ces sommes comprennent les allocations destinées au suivi et à l'évaluation conjointe des programmes des membres qui sont financés par ces fonds.

	2025	2024
	\$	\$
Fonds canadien pour l'assistance humanitaire	343 519	128 220
Suivi et évaluation		48 947
Appels reportés	3 824	1 016 697
	347 343	1 193 864

Coalition Humanitaire

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

5 - POLITIQUE DE FINANCEMENT

La Coalition a adopté un modèle de financement qui prévoit l'investissement d'au moins 85 % des fonds tirés des campagnes de financement dans des programmes d'aide, et ce pourcentage s'applique à l'ensemble des fonds et des coûts de la Coalition et des organismes membres. Le reste peut servir à payer les frais de fonctionnement de base de la Coalition et, à ce titre, il est inclus dans l'actif net non affecté.

6 - ACTIF NET

La Coalition définit son capital comme étant son actif net. En matière de capital, elle a pour objectif général d'adapter la structure de celui-ci à la nature et à la durée des actifs financés, et de détenir des fonds en quantité suffisante afin de pouvoir faire face à des événements négatifs imprévus, de poursuivre ses activités et d'avoir assez de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations à leur échéance.

La Coalition n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant le capital, et sa stratégie globale en la matière demeure inchangée depuis l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

7 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Coalition est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Coalition a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et autres créances, étant donné que le manquement de cette partie à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Coalition.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Coalition est le risque que la Coalition éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Coalition est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.